

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS valent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

Annonces... 25 c.

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 13 Juin 1872.

La séance de lundi, à l'Assemblée nationale, s'est terminée avec une extrême violence que notre lettre de Versailles était loin de faire prévoir au moment du départ.

On lit dans le Journal des Débats :

La séance s'est terminée par le rejet de l'amendement du général Chareton, comme celle de samedi s'était terminée par le rejet de l'amendement du général Trochu ; c'est-à-dire que le service de quatre ans a été condamné aujourd'hui comme celui de trois ans avait été condamné avant-hier. Mais la lutte a été vive, et elle a abouti encore une fois à une de ces démonstrations que tout le monde regrette et auxquelles le Président de la République nous a par trop habitués. Quand elles se produisent, elles éblouissent toujours la Chambre autant qu'elles la surprennent.

M. Thiers, avec une vivacité très marquée, a menacé la Chambre de donner sa démission si un amendement était voté qui réduirait le service militaire au-dessous de cinq ans. Cette façon d'intervenir dans le débat est d'autant plus extraordinaire qu'il était absolument improbable, même sans cette menace, que l'amendement du général Chareton pût être adopté. Le gouvernement l'ignorait évidemment, mais il aurait dû le savoir. La minorité aurait été seulement un peu plus considérable que les 59 voix obtenues à grand-peine par l'amendement.

C'est à sept heures et demie du soir seulement que la séance a fini. Le Journal des Débats raconte ainsi les derniers incidents :

M. Thiers dit que dans la campagne de l'année dernière il n'y a rien eu de nouveau. C'est le gouvernement préparé qui l'emporta sur le gouvernement non préparé. Cela s'est toujours vu.

Dans quatre ans valent mieux que trois, cinq ans mieux que quatre. Mais enfin cinq ans, ce n'est qu'une faculté que la commission accorde. Le calme a fait des progrès dans le pays, la situation s'améliore. Les autres nations assistent, avec une satisfaction qui les honore, à la renaissance de notre pays. Le pays est dans une meilleure situation qu'il y a quelques mois. (Une voix à droite : non ! Si ! Applaudissements à gauche.)

Eh bien ! le sentiment de la paix se propageant partout, là même où il n'existait pas, tant la dernière guerre a épuisé tout le monde, peut-être pourra-t-on plus tard ne pas garder le service de cinq ans ; mais à l'heure qu'il est, ce serait une folie. M. Thiers dit ce mot avec une conviction profonde. Il ne veut pas blesser l'Assemblée, mais enfin il faut dire les choses telles qu'elles sont ; je sortirai d'ici, s'écrie-t-il (oh ! bruit) ... profondément affligé. (L'interpellation prolongée. — Voix à gauche : On n'a pas compris.)

Je vais tâcher d'être plus clair. On veut que tout le monde use de sa liberté ici, et que ceux qui ont la responsabilité seul n'usent pas de la liberté. Le général Trochu a parlé de sa responsabilité. Je la connais, c'est ce qui me rend si obstiné. Lui, il a la responsabilité d'un mauvais conseil et d'un mauvais vote. Moi, j'ai la responsabilité du salut du pays. Tout le monde est libre ici et moi autant que vous. Je veux être libre autant que vous, et plus, car j'ai la plus grande responsabilité. Si dans quelques années d'ici, la France avait une mauvaise armée, on me le reprocherait, comme au gouvernement qui a fait la guerre légèrement. Je vous le dis, si vous ne votez pas les cinq ans, je sortirai de cette enceinte, ne pouvant prendre la responsabilité d'appliquer la loi. (Longue et bruyante interpellation.) Je maintiens mes paroles, parce que je les crois claires et légitimes et que je n'ai rien à en retirer.

Il est impossible de décrire l'agitation qui a succédé à ces paroles ; au milieu d'un bruit épouvantable, M. de Kerdrel a proposé le renvoi de la discussion. Il a fait observer que le Président mettait la Cham-

bre dans une situation inouïe.

L'agitation a redoublé, M. Thiers ne l'a pas calmée en insistant sur « l'immensité de sa responsabilité. » Il était de ces ministres qui résistent à un roi, « respecté et aimé, » lui disant quelquefois qu'ils ne peuvent suivre telle ou telle politique. Il a cédé sur le conseil d'Etat à regret, parce que sa conscience le permettait ; aujourd'hui il n'en est pas de même. Il ne croit pas qu'aucune opinion change d'ici à vingt-quatre heures. Il faut voter.

Le tumulte continue. M. Gambetta essaie de monter à la tribune, mais il lui est impossible de prononcer un mot au milieu du bruit. Le général Chareton abandonne son amendement qui est repris par le général Martin-des-Palières. M. Lepère propose de discuter l'amendement de M. Brunet, idée qui n'est pas favorablement accueillie. Enfin, pendant trois quarts d'heure on examine la question de savoir si une demande de scrutin a été régulièrement déposée ou si un vote par assis et levé, essayé au milieu du bruit, est valable. A la fin, M. le président Grévy se décide, malgré les réclamations de la gauche, à faire voter au scrutin ; l'amendement Chareton est repoussé par 495 voix contre 59.

L'attitude de M. Thiers produira certainement une défavorable impression dans le pays. Il a été bien moins inspiré que l'avant-veille dans son brillant discours contre le service pendant trois ans. Ce dernier discours a eu et aura encore un immense retentissement. Nous reproduisons sur ce point l'opinion des journaux parisiens appartenant aux divers partis, en choisissant de préférence les passages où se trouvent mentionnées les paroles textuelles prononcées par le grand orateur.

La commission pour la libération du territoire a tenu, ces derniers jours, plusieurs séances importantes. On sait qu'elle est saisie de quatre propositions ayant pour but de recourir à un impôt sur le capital pour acquiescer les derniers 3 milliards que nous devons à l'Allemagne. Nous avons dit que la commission a décidé, contrairement à l'opinion d'une partie de ses membres, et après une assez longue discussion, de substituer au besoin ses propres idées, c'est-à-dire un système nouveau d'emprunt et d'amortissement aux idées exprimées dans les quatre propositions.

Le mode d'un impôt sur le capital devant servir de garantie à l'emprunt de 3 milliards a été repoussé à une grande majorité, quoiqu'il ait été vigoureusement et nettement défendue par son principal auteur, M. de Carayon-Latour.

Une petite majorité avait paru se prononcer pour donner comme garantie à l'emprunt l'établissement d'un impôt général sur le revenu, lequel impôt servirait à l'amortissement dans un délai de vingt-cinq ans, maximum. Mais dans la séance du 10 juin, MM. Pagès-Duport et de Rainneville ont élevé diverses objections.

M. Pagès-Duport a demandé l'ajournement jusqu'après la discussion des propositions sur certains revenus faites par la commission du budget de 1871, renouvelées en partie ou modifiées par la commission du budget de 1872. Les travaux de ces commissions devront être abordés par l'Assemblée Nationale immédiatement après la loi militaire. M. Pagès-Duport a dit qu'il était nécessaire de savoir préalablement si l'Assemblée nationale n'entendait pas réserver pour le service du budget ordinaire les ressources provenant de l'impôt sur certains revenus, au lieu d'en affecter le produit à la garantie de l'emprunt.

M. de Rainneville a fait remarquer que la commission pourrait avoir un rôle utile à remplir ultérieurement, suivant la tournure que les débats prendront à la tribune.

En conséquence, l'ajournement a été adopté

par la commission. Mais quant au fond, les quatre propositions tendantes à l'établissement d'un impôt sur le capital se trouvent définitivement écartées. La commission ne formulera un système d'impôt général sur le revenu que si les décisions de l'Assemblée lui indiquent dans quelques semaines l'opportunité de son intervention.

(Journal des Débats.)

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu dimanche dans la Corse, le Nord, la Somme et l'Yonne :

CORSE.

MM. Abbateucci — bonapartiste.
Savelli..... — républicain.

Les résultats connus assurent à M. Abbateucci une écrasante majorité.

NORD.

MM.
Derégnacourt. (Voix) 421,800 républicain.
Bergerot..... 84,500 conservateur

SOMME.

MM.
Barni..... (Voix) 54,427 radical.
Cornuau..... 36,307 bonapartiste.
Lejeune..... 49,283 républicain.

YONNE.

MM.
Bert..... (Voix) 38,800 radical.
Javal..... 49,648 républicain.
Clermont-Tonnerre..... 42,865 légitimiste.

Ce résultat est triste, profondément triste, et accuse nettement l'état de démoralisation complet dans lequel se trouve le pays.

Tandis que l'apathie la plus entière règne parmi les conservateurs, les radicaux, unis et disciplinés à la prussienne, s'avancent en colonnes serrées et profondes. Guidés par la voix des chefs, ils marchent d'un pas ferme et assuré à l'assaut du pouvoir. Leurs votes font balle, pour me servir d'une expression triviale, mais énergique, et chaque fois qu'il y a pour eux une occasion de s'affirmer, ils le font avec une audace qui attire le succès, et qui, nous l'avons vu, nous épouvante pour l'avenir.

Les hommes d'ordre, au contraire, du grand parti de l'ordre (l'expression est de M. Thiers) divisés entre eux par les compétitions dynastiques, et souvent plus acharnés les uns contre les autres que contre l'ennemi commun, la démocratie, les hommes d'ordre s'abstiennent ou s'épuisent dans les luttes stériles qu'engendrent les rivalités d'opinions. D'autres s'effrayent et n'osent combattre ouvertement le radicalisme par crainte de représailles.

Dans la Somme, nul n'osait présider les comités de M. Cornuau, dans la crainte de la vengeance de M. Gambetta s'il revenait au pouvoir.

Tant de pusillanimité unie à tant d'indifférence en matière politique ferait sourire si l'époque que nous traversons était moins agitée, et si la France, occupée en partie par les Prussiens n'était pas en même temps minée sourdement par la Révolution. La fièvre use lentement le pays les récentes convulsions que nous avons traversées ne sont pas les dernières, hélas ! et il faut veiller.

(Gaulois.)

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versaille, 14 Juin.

L'incident parlementaire d'hier laisse une impression d'autant plus fâcheuse qu'il était totalement

imprévu et que rien dans les dispositions de l'Assemblée, ne paraissait le motiver. On est, en effet, généralement convaincu que, même en l'absence de M. Thiers, le service de quatre ans aurait été repoussé. Une discussion assez vive a eu lieu au pied de la tribune, pendant le dépouillement du scrutin, entre M. de Kerdrel et le président de la République. M. de Kerdrel cherchait à calmer M. Thiers tout en lui représentant la situation pénible où il mettait l'Assemblée. M. Thiers a répondu que rien ne pouvait l'obliger à abdiquer ses convictions, qu'il n'avait pas été le commis de la monarchie et qu'il ne le serait pas davantage de la République. M. de Kerdrel lui ayant objecté la constitution Rivet il a répliqué que la constitution Rivet ne l'empêchait pas de se retirer si l'Assemblée émettait des votes qui lui paraissent contraires à l'intérêt du pays. Il a rappelé ses concessions dans la question du conseil d'Etat en qualifiant de vote de défiance, la décision prise alors par l'Assemblée. Bref, le président de la République a montré, une fois de plus, qu'avec sa merveilleuse organisation et tant de si belles qualités, il n'avait pas celle de savoir modérer ses impressions et ses paroles. Après tout, c'est là une question de tempérament ; on le comprend si bien dans les cercles parlementaires qu'on y a déjà pardonné à M. Thiers sa sortie d'hier et qu'on n'y penserait guère plus si l'on ne craignait les interprétations inexactes que le fait peut recevoir à l'étranger et les appréhensions qu'il peut inspirer sur la solidité du gouvernement actuel de la France.

Quelques personnes se sont étonnées de l'accueil indigné fait par la majorité à M. Gambetta, quand il s'est présenté à la tribune. Les membres de la majorité l'expliquent en disant qu'ils ont trouvé de la dernière inconvenance que M. Gambetta vint, après une crise pareille, se poser en médiateur et en quelque sorte en prince héritier. Au reste, si la majorité n'aime pas M. Gambetta, celui-ci le lui rend bien, à preuve, la déclaration, faite ce matin par son journal, que « la séance d'hier a tué l'Assemblée » et que « la dissolution est désormais la dernière planche de salut. »

M. Thiers, pour ne pas retarder, hier soir, le dîner du duc de Galliera, fit télégraphier qu'il ne pouvait pas venir, ce qui ne l'empêcha pas d'y arriver vers 9 heures.

Un journal annonce qu'une note relative à un accordement définitif sur la libération du territoire vient d'être envoyée à Berlin. C'est encore là une nouvelle inexacte et de nature à tromper l'opinion publique sur l'état des négociations. La vérité est que, depuis les trois ou quatre entrevues qu'il a eues, du 24 au 27 mai, avec le comte d'Arnim, le président de la République n'a pas revu l'ambassadeur d'Allemagne. A la suite de ces entrevues, le comte d'Arnim fit connaître les vues et les propositions françaises à son gouvernement qui est encore occupé à les étudier, ce qui n'a rien d'étonnant pour peu qu'on songe au nombre et à la gravité des questions que cette négociation comporte.

Il est inexact que le Gouvernement ait déjà fait choix des quinze conseillers en service extraordinaire dont la nomination lui est réservée. Le Gouvernement ne fera pas ses choix avant que l'Assemblée ait fait les siens, et il est probable que, de part et d'autre, on se consultera, de façon peut-être à arriver à une entente complète sur l'ensemble des nominations à faire.

Le résultat des élections dans le Nord, la Somme et l'Yonne a produit dans les cercles de la droite une émotion qui est loin d'être calmée, et dont il faut s'attendre à trouver bientôt la trace dans les discussions de l'Assemblée.

Deux ou trois préfets, entr'autres ceux de Meurthe-et-Moselle et des Alpes-Maritimes sont actuellement à Versailles.

Je crois savoir que ces fonctionnaires n'ont quitté momentanément leur poste que pour des affaires personnelles.

Le préfet des Alpes-Maritimes a voulu profiter naturellement de son voyage pour entretenir le président de la République et le ministre de l'intérieur de la situation de son département sur

lequel les journaux ont publié tant d'informations inexactes. Il est vrai que, grâce à la longanimité de l'administration française, il existe à Nice, un journal italien, le *Pensiero*, ayant des bailleurs de fonds et des rédacteurs italiens, qui prêche ouvertement la séparation de Nice, il est vrai qu'il est soutenu par un groupe de Niçois aussi remuants que peu nombreux; mais la masse de la population niçoise reste très indifférente à cette propagande et, à moins d'un ébranlement européen comme en 1870, la chose ne présente aucun danger sérieux. Il semble néanmoins qu'il serait prudent de couper court à toute cause d'agitation en supprimant le *Pensiero* et c'est là probablement ce qu'on ne tardera pas à faire.

Il n'est nullement question de nommer M. Andrieux consul de France à Mulhouse. La création d'un consulat à Mulhouse n'est, d'ailleurs, nullement résolue.

Revue des Journaux

Français.

Le sentiment général en France, après nos derniers revers, était qu'il fallait adopter au plus vite le système prussien et le régime du service universel. On s'est pris d'un bel enthousiasme pour cette formule absolue. On n'en a pas étudié les conditions d'application. Des brochures innombrables ont été publiées; une grande commission a travaillé pendant dix-huit mois, mais le public, il faut le dire, ne s'est pas associé avec assez d'attention au travail qui préparait la réforme militaire. C'est un des défauts de l'esprit français. Il accepte de suite une idée, il néglige de l'approfondir. Le pays voulait le service universel. Savait-il dans quelle mesure, comment, par quel moyen il le voulait? L'opinion publique connaissait-elle bien, par exemple, les conditions du problème sur lequel a porté toute cette semaine le travail de l'Assemblée? Il faut répondre négativement. Combien de gens à l'heure présente croient encore que le système des trois ans du général Trochu et de M. Keller imposait au pays une charge moindre que le système des cinq ans.

On a beaucoup remarqué dans le discours de M. Thiers, le passage relatif à l'Allemagne. Il était impossible que, dans une discussion comme celle qui s'est engagée sur la loi militaire, des paroles ne fussent point dites à la tribune propres à froisser les susceptibilités de la Prusse. Le chef du gouvernement français était, par sa situation, forcé d'atténuer la portée de certains mots. M. Thiers a satisfait avec un grand talent d'expression à cette nécessité.

Ordre.

Tout vient à point à qui sait attendre, comme le déclare la Sagesse.

Dans le mandat que nous nous sommes donné de défendre le régime impérial contre les calomnies et les diffamations quotidiennes, nous savions bien que nous avions le temps pour complice, et que tôt ou tard le bon sens et la vérité finiraient par triompher; mais, à vrai dire, nous ne savions pas notre heure si proche, et que M. le président de la République se chargerait de nous prêter lui-même la puissante autorité de son concours et justifierait en pleine Assemblée nationale les idées, les faits et les chiffres que nous contestait nos adversaires.

C'est pourtant ce qui est arrivé, et, pour être plus inattendue, la défense du régime impérial par un avocat du mérite de M. Thiers n'en a que plus de prix à nos yeux.

Nous avons dit que, subissant l'influence malsaine de la gauche, la majorité du corps législatif avait marchandé le contingent à l'Empire.

Voici sur ce point la déclaration de M. Thiers :

Le maréchal Lebœuf me demanda de contribuer à défendre le contingent que demandait le gouvernement. La commission du budget l'avait réduit de 100,000 à 90,000 hommes; on parlait de le réduire à 80,000. Je promis mon concours que, d'ailleurs j'aurais donné sans qu'on me le demandât.

Très à l'improviste, avant d'avoir pris au ministère de la guerre les renseignements nécessaires, n'ayant que ceux du budget, — car tout civil que je suis, j'ai la prétention, à la lecture du budget seulement, de savoir si l'on est prêt ou si on ne l'est pas, — je dus soutenir la discussion sur le contingent. Je me jetai tout de suite dans la mêlée, ne suivant que mon sentiment personnel et regrettant de me séparer de

mes amis de l'opposition, mais n'hésitant pas à le faire dans l'intérêt du pays qu'il fallait éclairer.

J'ai alors montré très positivement, et avec grands détails, que rien n'était prêt en France et je me suis écrié, faisant allusion à un propos alors très répandu: « La paix armée! » — Gardez-vous de tenir un pareil langage, c'est la paix désarmée!

M. le Maréchal Lebœuf, de sa place, donna son assentiment à mes paroles; et j'ajoutai que, loin d'être sur un pied de guerre, nous n'étions même pas sur un pied de paix raisonnable.

Nous avons répété qu'au moment de la déclaration de guerre, l'Empire avait en fusils, en canons, en munitions, en armes de toute espèce, l'effectif, absolument tout l'effectif que lui permettait le budget, et nos lecteurs, n'ont pas perdu la mémoire de notre longue discussion sur ce point à propos de l'injuste et récent réquisitoire de M. d'Audiffret-Pasquier.

C'est encore M. Thiers qui s'est chargé de nous venger de toutes ces attaques ducalo-loyales, et voici comme il s'exprime au sujet de ce chiffre ridicule de deux mille canons seulement, affirmé par M. Pasquier.

Ce n'est pas tout, il fallait du matériel. On en a parlé ici; le matériel-fusils, non-seulement était suffisant, mais excellent; le fusil chassepot, sauf la cartouche que tous les pays de l'Europe cherchent à améliorer, est reconnu excellent; mais, sauf le fusil, le reste du matériel n'était pas suffisant. On vous a dit, et cela est vrai, qu'il y avait 21,000 bouches à feu. Je ne l'ai pas contesté. Il y avait 12,000 bouches à feu de position de siège, 9,000 bouches à feu de campagne; toutes ces pièces existaient, car, sauf ce que l'ennemi nous a pris, tout cela est encore dans nos arsenaux; mais dans ces 9,000 bouches à feux de campagne, il y en avait 5,000 qu'on ne pouvait mettre en ligne: c'était des bouches à feu à âme lisse; il n'y avait que 4,000 bouches à feu rayées qu'on pouvait mettre en ligne.

Mais ces 4,000 bouches à feu qu'on pouvait mettre en ligne étaient-elles servies? C'est la question. Savez-vous combien le personnel qu'on avait pu réunir pouvait servir de bouches à feu? 930; c'est-à-dire ce qui pouvait suffire, dans la proportion actuelle généralement adoptée, à une armée de 250,000 hommes.

Ainsi toutes les ressources de la France ne donnaient dans le moment que 250,000 hommes.

Nous avons répété que pour faire reste de raison à la gauche, l'Empereur avait abandonné le commandement en chef et s'était résigné à ne plus être qu'un simple soldat dans l'armée.

M. Thiers reconnaît ce fait, il le constate avec regret, en fait à l'Empereur un reproche, que Sa Majesté ne manquera pas de renvoyer à l'opposition.

Souvent enfin nous avons élevé la voix contre les haines radicales et les partis pris révolutionnaires pour soutenir que les armées d'avant le 4 septembre avaient bien mérité de l'honneur et de la patrie.

Nous remercions M. Thiers de nous être venu en aide pour cette réhabilitation méritée par tant d'héroïsme, et d'avoir vengé nos illustres calomniés.

Pays.

Pour la première fois peut-être, M. Thiers n'a pas voulu chercher son succès oratoire dans le dénigrement systématique de l'Empire. Il semble avoir renoncé définitivement à cette façon commode et facile de soulever des applaudissements convenus d'avance. Nous remercions cordialement M. le Président de la République de cette innovation de bon goût, et il nous plaît d'y voir le commencement d'une politique plus équitable et plus détachée de ces mesquines rancunes, qui semblaient jusqu'à présent dominer exclusivement la conduite du gouvernement.

Nous devons nous arrêter sur ce passage important du discours de M. Thiers :

Ce qui nous a vaincus, c'est qu'il s'est rencontré à Berlin un véritable gouvernement, un homme d'Etat doué des facultés les plus remarquables, un grand organisateur militaire, un ministre de la guerre très prévoyant et très habile, des généraux énergiques, enfin un roi sage et qui savait ne pas prendre la gloire des autres pour la sienne.

Ce n'est pas le système prussien qui a vaincu le système français: C'EST LE GOUVERNEMENT PRUSSIE QUI A VAINCU LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Nous voulons bien ne pas insister sur cet éloge de la Prusse et de son roi, dans la pensée que cet éloge inattendu n'est l'effet que d'une pensée toute diplomatique, et si M. Thiers a voulu vanter le roi Guillaume au détriment de Napoléon III, c'est encore une bonne fortune pour l'Empereur, qui ne disputera jamais à son frère allemand les précieuses qualités de sagesse, d'humanité et de générosité, qui l'ont voué à l'exécration des vaincus.

Que dire, maintenant, de cette distinction singulière qui consiste à déclarer que le gouvernement français a été seul battu par le gouvernement prussien?

Nous, nous estimons que M. Thiers a bien plus raison qu'il ne pense.

En effet, le gouvernement français avait été assez stupide pour tolérer une opposition anti-patriotique, une presse hostile, dont les effets ont été de détruire la discipline et d'empêcher les armements.

Le gouvernement prussien, lui, s'était peu gêné, pour se passer de la Chambre, quand elle l'avait entravé dans ses projets d'organisation.

M. Thiers n'a peut-être voulu faire qu'un mot spirituel. Il a fait davantage, et il nous a donné une leçon dont nous profiterons plus tard.

France.

M. Thiers pense qu'avant une déclaration de guerre, il est toujours possible, par des négociations, des propositions plus ou moins acceptables, de faire traîner les choses en longueur pendant un mois et demi ou deux mois, temps suffisant pour mobiliser l'armée.

Cette théorie a pu être vraie: les deux adversaires ayant besoin, pour se préparer, d'un temps sensiblement égal, avaient un même intérêt qui les faisait se prêter réciproquement à des stériles pourparlers de pure forme.

En est-il encore ainsi aujourd'hui?

En quinze jours, l'un des deux adversaires a mis toute son armée sur pied; il est prêt et n'attend qu'un signal pour marcher. La guerre est certaine, fatale; est-il admissible que cet ennemi complaisant consentira à des négociations qu'il sait ne pouvoir aboutir, alors que chaque journée perdue diminue ses chances de succès?

La réponse ne saurait être douteuse, et la Chambre tout entière l'a faite pour ainsi dire spontanément.

Sur ce terrain donc, le discours de M. Thiers, malgré son incomparable valeur, n'a pas atteint le but qu'il se proposait.

Liberté.

Un passage nous a frappé dans le discours de M. Thiers: « Ce n'est pas, dit M. Thiers, un système militaire quelconque qui fait que les armées gagnent des batailles, mais le génie du chef qui les conduit. » C'est parfaitement exact, quand les armées combattantes ont à leur tête un homme de génie, ce qui est rare; mais quand les armées sont commandées par des hommes médiocres, ce qui est malheureusement trop commun, le système militaire a son importance; et lorsqu'on fait une loi aussi sérieuse qu'une loi militaire, il ne faut rien dédaigner, il faut tout prévoir.

Bien que nous partagions presque toutes les idées de M. Thiers sur les causes de nos récents désastres, nous croyons toutefois qu'il y a à tenir compte du mode d'organisation qui a permis à nos ennemis de jeter en France, en peu de jours, une armée de 800,000 hommes! En voulant trop critiquer le système prussien, qui mérite bien des critiques, il est bon cependant de nous en approprier certaines parties. Mais ce que nous n'a pas assez fait ressortir de l'organisation prussienne M. Thiers, — qui reconnaît que le génie et l'initiative d'un seul supplément à tous les systèmes militaires et gagnent des batailles, — c'est l'autorité exceptionnelle dont est investie le généralissime des armées allemandes.

Journal de Paris.

Le *Times* consacre un long article aux fêtes de Berlin et aux relations de l'Italie avec l'Empire d'Allemagne. En lisant le récit des fêtes qui viennent d'être célébrées dans la salle de marbre du nouveau palais de Potsdam, on est tout d'abord frappé, dit le journal anglais, de ce qu'il y a de nouveau et de suranné tout ensemble dans les titres portés par les principaux personnages qui ont pris part à ces cérémonies intéressantes. Il y a si peu de temps que, ces noms de roi d'Italie et d'empereur d'Allemagne sont admis dans les almanachs royaux, qu'en parcourant le compte rendu des fêtes officielles de Berlin, on croirait avoir sous les yeux un document emprunté aux archives des Henri, des Othon, des Beren-

gers et autres compétiteurs de la couronne d'Or ou de la couronne de Fer.

Le *Times* ne s'en tient pas à ces réflexions d'un caractère archéologique, il aborde la question politique et constate que les démonstrations d'amitié échangées entre la cour de Rome et celle de Berlin ne sont pas une apparence vaine; que le fond répond bien à la forme, et que l'entente, l'alliance entre les deux pays n'a jamais été ni plus solide ni plus cordiale. Il n'y a pas à s'en étonner: la pierre angulaire de toutes les alliances, c'est la communauté d'intérêts, et la communauté d'intérêts existe sur tous les points entre l'Allemagne et l'Italie.

Depuis Sadova et depuis Mentana, poursuit le journal anglais, les relations des deux pays n'ont pas subi la plus légère altération. L'Autriche, aux dépens de qui l'Allemagne et l'Italie se sont faites, accepte avec résignation les faits accomplis. Il n'y a que la France qui ait le mauvais goût de ne pas prendre les choses du bon côté et qui, par tous ses procédés, semble se complaire à pousser l'Italie dans les bras de sa rivale. Pourquoi la France en veut-elle si fort à l'Italie? Car enfin l'Italie n'a pas levé le bras contre la France, elle n'a pas pris un pouce soit de l'Alsace, soit de la Lorraine; elle n'a pas reçu un sou comptant sur les cinq milliards de l'indemnité de guerre, etc.

Il faut avouer que nous avons le caractère bien mal fait. Le *Times* a raison. C'est de la reconnaissance que nous devrions témoigner à l'Italie, qui a bien voulu choisir, pour s'unir étroitement à l'Allemagne, l'instant où cette puissance nous tenait abattus et occupait encore six de nos départements. C'est d'ailleurs un procédé si obligeant que de ne pas avoir demandé un sou des cinq milliards et de ne pas avoir pris un pouce de notre territoire!

Sérieusement, nous n'avons pas à être surpris si un journal étranger apprécie au point de vue des intérêts de son pays la question, si grave pour nous, des rapports de l'Allemagne avec l'Italie. Le *Times* n'a pas à ressentir les offenses de notre amour-propre ou les blessures de notre patriotisme. Il porte un jugement indifférent sur la conduite tenue par l'Italie à l'égard de la France: c'est tout naturel. Mais ce dont nous avons le droit de nous étonner, c'est que les journaux français puissent s'affranchir assez de susceptibilités patriotiques pour porter sur les rapports de l'Italie et de l'Allemagne un jugement analogue aux appréciations du *Times*, et pour parler des torts de la France à l'égard de l'Italie.

INFORMATIONS

L'affaire des ex-abbés Junqua et Moulis poursuivis pour outrage à la morale publique et religieuse par la publication dans la *Tribune*, du roman: *Les Mystères d'un Evêché* et de divers articles contre le clergé, vient d'avoir son dénouement devant la Cour d'assises de la Gironde dont elle a occupé trois audiences.

Le jury ayant répondu affirmativement aux treize chefs d'accusation et aux quarante-sept questions qui lui étaient posées, la Cour a condamné Junqua et Moulis (ce dernier par défaut) à la peine de 2 ans de prison et 3,000 fr. d'amende.

M. Peychez, gérant de la *Tribune*, qui était également poursuivi, ayant obtenu l'admission des circonstances atténuantes, n'a été condamné qu'à 2,000 fr. d'amende, sans prison.

Le verdict du jury a produit à Bordeaux une grande et salutaire impression.

Bordeaux, 10 juin, 40 h., soir.

L'abbé Junqua, ayant insulté les gendarmes qui sont venus l'arrêter, a été condamné à un nouveau en police correctionnelle à 20 francs d'amende et incarcéré immédiatement.

On mande de Marseille à l'Agence Havas relativement à la procession du 7:

Outre la manifestation de la matinée, plusieurs centaines d'ouvriers sont venus successivement déposer au pied de la statue de Belzunce, des bouquets et des couronnes. Presque toute la population de Marseille s'est portée, dans la soirée, sur le passage de la procession générale, dont le défilé a duré trois heures. La tranquillité n'a cessé de régner.

Partout la troupe était sur pied et la cavalerie stationnait sur les principales places. Il y avait un

proposoir monumental sur la place de la préfecture. Derrière l'évêque venaient : le général Espivent, M. de Kératy, deux généraux, le secrétaire général de la préfecture, le corps consulaire, tous les tribunaux, les Facultés, les états-majors, toute la garnison, les anciens maires, les anciens adjoints de Marseille, tous les principaux fonctionnaires, excepté ceux appartenant à la mairie. Environ 3,000 personnes suivaient le cortège.

le département de l'Oise, la majorité est conservatrice et applaudit l'exécution du *tribun-ophyléide*. Soudain, dans le foyer, un conseiller de préfecture, cueilli par la dernière révolution, s'élança comme un furieux et interpella une famille honnête qui circule tranquillement et n'a eu d'autre tort que d'applaudir avec tout le monde.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS. Cahors (Sud), Castelnau, Catus, Cazals, Puy-Evêque, Limogne. ARRONDISSEMENT DE FIGEAC. Bretenoux, Cajarc, Figeac (Est), St-Céré. ARRONDISSEMENT DE GOURDON. Gramat, Labastide-Murat, Martel, St-Germain, Salviac.

PREFECTURE DU LOT Service de la Navigation du Lot ADJUDICATION AVIS Le public est informé qu'il sera procédé, le lundi, 24 Juin 1872, en l'hôtel de la Préfecture à Cahors, à 2 heures du soir, à l'adjudication au rabais et par voie de soumissions cachetées : 1° Des travaux d'amélioration du passage d'Escambous sur le Lot. 2° Des travaux d'endiguement du passage de Vers également sur le Lot.

CALENDRIER DU LOT. - JUN. Table with columns: JOURS, FETES, FOIRES. Rows include dates from 9 to 15 June with corresponding feast days and markets.

Variétés

Situation vinicole.

Les plaintes des vigneron, très-légitimes du reste, se généralisent de plus en plus. Personne ne se souvient d'avoir vu un mois de juin semblable, un mois de juin, qui continue un mois de mai, pendant lequel le vignoble a souffert de la gelée, de la pluie, de la grêle, des inondations, de l'oidium, du phylloxera et autres insectes nuisibles à la végétation de la vigne.

Chronique locale et méridionale.

Conseils d'Arrondissement

Il a été procédé, le 1er juin 1872, en conseil de Préfecture et en séance publique, au tirage au sort entre les séries de cantons pour le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Cahors (Nord), Lalbenque, St-Géry, Lauzès, Luzech, Montcuq.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Figeac (Ouest), Lacapelle-Marival, Latronquière, Livernon.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Gourdon, Payrac, Souillac, Vayac. Deuxième série. (Renouvellement en 1877.)

On lit dans le Figaro: Voulez-vous savoir la façon courtoise dont les hommes du 4 septembre entendent la liberté?

transaction commerciale sérieuse.

De plus, aujourd'hui que les voies de communication sont si rapides, n'y aurait-il pas avantage pour le cultivateur d'abandonner une culture si peu lucrative pour lui et de la laisser aux contrées que le soleil traite en enfant gâté ?

Puis enfin la limite de la culture de la vigne ne tend-elle pas à se déplacer ? Autrefois cette limite était beaucoup plus au Nord. En raison des déboisements, ce déplacement ne nous étonnerait pas.

Les affaires en vins ont conservé cette semaine leur physionomie. Nous signalerons cependant une hausse accentuée dans les vins de couleur : Cahors, Narbonne, Roussillon et Cher. Ainsi les beaux vins de l'Aude qui deviennent de plus en plus rares, sont en faveur ou du moins sont l'objet de demandes plus actives, demandes que les détenteurs attribuent aux sinistres qui ont frappé les vignobles du Centre. Dans le Gard, les beaux noirs sont aussi l'objet d'ordres qu'on ne peut toujours satisfaire.

Les vins qui restent à vendre dans le Roussillon sont très-fermement tenus et les bien réussis de 1870 et de 1871 sont même en hausse.

La vallée du Cher qui a été si cruellement éprouvée par les gelées de mai dernier, possède des vins, qui ont également subi une hausse très-sensible. Cette hausse est non-seulement motivée par la faiblesse de la récolte prochaine, mais aussi par l'état actuel des souches, qui ne pourront, donner même en 1873, en supposant une année favorable, qu'une récolte ordinaire.

Comme nous l'avons dit plus haut, la floraison est en retard dans la Gironde, aussi avant d'attaquer de nouvelles affaires, détenteurs et acheteurs se tiennent-ils sur la réserve jusqu'au moment critique de la floraison. Malgré ce calme, il arrive depuis une semaine des ordres nombreux, non-seulement sur la place de Bordeaux, mais aussi sur les différents marchés du département, ainsi que dans les campagnes. Ces ordres concernent particulièrement les vins de 1869 et 1870.

En résumé, la situation est fort tendue et fort triste, surtout au moment où nous écrivons ces lignes et nous ne pouvons malheureusement rien préjuger, le présent est aussi incertain que l'avenir.

(Moniteur vinicole).

Dernières nouvelles

Versailles, 12 juin 1872.

Plusieurs réunions parlementaires ont eu lieu hier et aujourd'hui pour s'entendre sur les mesures à

prendre en vue du retour d'incidents pareils à celui de lundi. La gauche s'est réunie hier soir, mais il paraît qu'après avoir beaucoup discuté on s'est trouvé hors d'état de prendre une décision. La réunion du centre gauche, qui a eu lieu aujourd'hui aboutira probablement au même résultat négatif. Quant aux fractions de la droite, elles sont trop profondément divisées par les rivalités dynastiques pour qu'elles aient même essayé sérieusement de se concerter sur le choix d'un successeur éventuel de M. Thiers. On a parlé d'adjoindre au président de la République un vice-président, mais ce projet, remis hier sur le tapis, est déjà reconnu aujourd'hui d'une exécution impossible. En résumé, tous les partis blâment M. Thiers, mais tous, en le blâmant, reconnaissent la difficulté presque absolue de le remplacer et aucun ne se soucie d'affronter les dangers qui pourraient résulter d'un changement tant que ce changement pourra être évité. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la maladie ou de nouveaux incidents obligeaient l'Assemblée à prendre un parti, il est probable qu'elle serait obligée de revenir à la combinaison, déjà proposée au mois de janvier dernier, d'une sorte de triumvirat formé de M. Grévy et du maréchal de Mac-Mahon, etc.

Le résultat électoral de dimanche excite presque autant de préoccupations que la séance de lundi. M. Thiers est, dit-on, médiocrement satisfait. Lundi soir, chez le duc de Galliera, il trouvait que c'était « un peu foncé. » Sur les bancs de la gauche, on se passait aujourd'hui, au commencement de la séance, le numéro du Journal des Débats qui constate que si la monarchie a été battue par le scrutin de dimanche, la république modérée l'a été davantage. J'entendais hier un des membres les plus éminents de la gauche faire ses doléances sur cette dangereuse tendance de l'esprit français à aller toujours aux extrêmes et, quand on lui conseilla simplement des républicains, à nommer des radicaux.

On parle de nouvelles tentatives pour amener un rapprochement ou une fusion du centre-droit et du centre-gauche, mais rien n'indique jusqu'ici que ce désir commun de quelques honorables députés, appartenant à l'une ou à l'autre de ces fractions soit près de se traduire en fait. Les princes d'Orléans continuent à garder la plus grande réserve. Le parti orléaniste cherche de plus en plus à se faire accepter du parti conservateur. Enfin, pour terminer cette esquisse de la physionomie actuelle des régions parlementaires, le parti radical, enivré du résultat de dimanche, paraît avoir résolu de tenter un nouvel et plus vigoureux effort, par voie de pétitions et dans les journaux, pour amener la dissolution de l'Assemblée.

Un malaise indéfinissable continue à se faire sentir depuis la malheureuse séance de lundi.

Il règne comme un sentiment de tristesse dans l'Assemblée que M. Thiers a été le premier à reconnaître.

Rien ne transpire des aspirations qui agitent les différents groupes, et si silence est d'un mauvais augure, car l'agitation des esprits est

extrême et pourrait, d'un moment à l'autre, se manifester d'une façon déplorable pour le pays.

National.

Il serait question d'ajourner la discussion des derniers articles de la loi militaire, afin de mettre en délibération la loi financière.

Paris, 13 juin, 2 heures 30

L'article 37 de la loi militaire a été voté mardi. Hier, l'article 19 fut repris et voté, après déclaration formelle de la Commission et de M. Jules Simon, en faveur des membres des associations enseignantes.

Bourse de Paris.

Paris, 13 juin 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente (3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %) and values (55,90, 78,20, 86,95).

Annonces

La Presse

est actuellement journal du matin pour toutes les localités desservies par les courriers partant de Paris le matin, restant journal du soir pour toutes les localités que ne desservent pas ces courriers ou qu'ils desservent tardivement.

La Presse, organe d'une politique nouvelle qui veut fonder le gouvernement sur la base de l'ordre, de la liberté et du progrès, reçoit les inspirations toujours si libérales et si patriotiques de M. le Vte de la Guéronnière.

M. Michel Chevalier, l'illustre défenseur de la liberté commerciale traitera les questions économiques et financières aujourd'hui plus importantes que jamais.

Les autres parties du journal sont confiées à des écrivains de premier ordre.

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle préparation nommée Vulnérine, dont la découverte est due à MM. MAUREL père et fils, docteurs en médecine de la faculté de Paris, pharmaciens de 1re classe, etc.

Avec la Vulnérine on peut secourir immédiatement les blessés.

La Vulnérine guérit toutes les blessures, coupures, déchirures, contusions, brûlures, déchirures, contusions, brûlures, plaies récentes ou anciennes sans récidive, ulcères variqueux et au-

tres et fait disparaître toute odeur.

Arrête les hémorragies, neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, abeilles, guêpes, cousins, araignées, scorpions et autres.

EN GROS, 24, rue d'Enghien, à Paris, chez PHILIPPE ET Cie.

Amérique Centrale

On nous écrit de Panama, le 21 avril 1872. Le vapeur Salvador apporte de l'Amérique centrale les nouvelles suivantes :

« Les informations privées et publiques prennent que les Etats de Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica continuent de jouir de la paix la plus complète. »

« Les populations s'adonnent avec ardeur à l'agriculture, à l'exploitation des mines et aux travaux publics. »

« Le commerce du cacao et de la cochenille est très prospère. »

« La question religieuse a produit quelque inquiétude dans les esprits, mais on attend un bon résultat de la réunion du Congrès de l'Amérique centrale, pour maintenir chaque Etat dans ses limites et prévenir l'effervescence de la passion, cause si fréquente de troubles. »

« Le Gouvernement de Guatemala a donné l'exequatur au Consul de la Grande-Bretagne, M. Henri Scholfield. »

(Correspondance Havas.)

ILLUSTRATION UNIVERSELLE

N° 1328 — 8 Juin 1872

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Salon de 1872 : Ceux qui seront connus. — L'incendiaire, nouvelle, par M. Charles Joliet (Suite). — Chronique parlementaire. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et historiques. — La fabrication des encres d'imprimerie, établissement de M. Ch. Lorilleux fils aîné, à Puteaux. — Correspondance de Strasbourg. — Les gîtes aurifères (Nouvelle-Calédonie). — La vue littéraire. — La princesse et le prince Henri des Pays-Bas.

Gravures : L'insurrection carliste en Espagne : la bande insurgée faisant sa soumission. — Salon de 1872 : Peine perdue, tableau de M. Schlegel. — Après la guerre, le premier coup de charrue, tableau de M. Féat. — Les tondeurs à Gramont (Espagne), tableau de M. Worms. — Fabrication des Encres d'imprimerie : établissement de M. Ch. Lorilleux fils aîné, à Puteaux. — Souvenir de l'inauguration de l'Université de Strasbourg : un groupe d'étudiants allemands. — Les gîtes aurifères de la Nouvelle-Calédonie : les bouches du Diahot. — La princesse Henri des Pays-Bas. — Le prince Henri des Pays-Bas. — Echecs. — Rébus.

NOTA. — On est prié d'adresser désormais tous les abonnements et communications de toute nature rue de Valenciennes, 22, nouveau numéro de l'Illustration.

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

: 25 centimes.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréack neuf et autres voitures ; Harnais neufs, fins et ordinaires ; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

A. BERGON ET Cie

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

SAVOIR : Pour la 1re et 2e tailles, 70 fr. — Pour la 3e et 4e tailles, 60 fr.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! GUERISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 41, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

On demande des agents

pour représenter la Compagnie d'assurances contre l'incendie la Sauer. — S'adresser à M. Hébrard, directeur-divisionnaire, à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.